



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service transports et risques

Unité prévention des risques

Affaire suivie par Philippe MARCHAND

☎ 0240672483

Philippe.marchand@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 5 février 2020

**le directeur départemental des territoires
et de la Mer**

à

**Madame ou Monsieur le maire de Montrelais,
Loireauxence, Vair-sur-Loire, Ancenis/Saint-
Géréon, Oudon, Le Cellier, Mauves-sur-Loire,
Divatte-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Saint-
Julien de Concelles, Le Loroux-Bottereau, Sainte-
Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine, Haute-Goulaine,
La Chapelle-Heulin et Le Landreau**

Objet : Information des Acquéreurs et des Locataires (IAL) de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs.

P. J : 1 dossier.

Je vous prie de trouver ci-joints, l'arrêté préfectoral IAL et son dossier complet relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers de votre commune. Ces documents ont été mis à jour suite à la prescription du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Loire Amont en Loire-Atlantique en date du 17 septembre 2019.

Cet arrêté doit être affiché dans votre mairie conformément à l'article L 125-5 du code de l'environnement. Il doit permettre, via les documents qui lui sont annexés, d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers sur la situation de ces biens vis-à-vis des risques naturels et technologiques majeurs situés sur votre commune.

L'ensemble de ces documents sera consultable, en sus de l'exemplaire transmis par le présent courrier en mairie qui a vocation à être mis à la disposition du public, en préfecture, sous-préfecture et sur le portail internet des services de l'Etat en Loire-Atlantique.

L'unité en charge de la prévention des risques à la DDTM44 reste à votre disposition pour tout complément que vous souhaiteriez sur ce dossier.

La Responsable du Service Transport et Risques,

Françoise DENIS

Copie : Préfecture à l'attention de Irène FROUIN

Sous-préfecture de Châteaubriant/Ancenis

Communautés de Communes du Pays d'Ancenis, de Nantes Métropole et de Sèvre et Loire

10 BOULEVARD GASTON SERPETTE – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02.40.67.26.26 – COURRIEL : ddtm@loire-atlantique.gouv.fr

SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 30



PREFECTURE DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que Monsieur le Préfet a signé le 20 décembre 2019 les arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur le territoire des communes de Montrelais, Loireauxence, Vair-sur-Loire, Ancenis/Saint-Géréon, Oudon, Le Cellier, Mauves-sur-Loire, Divatte-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Saint-Julien de Concelles, Le Loroux-Bottereau, Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine, Haute-Goulaine, La Chapelle-Heulin et Le Landreau suite à la prescription du Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Loire Amont en Loire-Atlantique en date du 17 septembre 2019.

Ces arrêtés, publiés au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Loire-Atlantique n° 11 en date du 28 janvier 2020, sont affichés pendant un mois dans les mairies des communes précitées ainsi qu'aux sièges des Communautés de Communes du Pays d'Ancenis, de Nantes Métropole et de Sèvre et Loire où il peut être consulté par le public.